

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

demeurant (Adresse complète) :

.....

.....

N° de Téléphone (facultatif) :

Email :

/_ / Souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'association ECHO comme :

☐ Montant de la cotisation : 20€ ou plus

☐ Contribution aux frais de l'action pénale de l'association ECHO 76 € (ou plus pour ceux qui le peuvent)

/_ / Souhaite soutenir par ma participation à l'action de l'association ECHO en versant un don de 10€ ou plus (ECHO m'adressera dans ce cas un courrier annuel suite à chaque assemblée générale)

Date et signature : le.....

Ci-joint mon règlement de € à l'ordre de l'association ECHO (chèque bancaire ou CCP ou virement au compte bancaire de l'association : Crédit Mutuel n° 11899 00101 00043909145 clé 92)

Si vous ne l'avez pas déjà fait, merci de bien vouloir compléter ce bref questionnaire afin de nous permettre de mieux vous connaître :

Pour quelles raisons souhaitez vous adhérer à l'association ?

☐ Parent de l'une des victimes (préciser laquelle et votre lien de parenté)

.....

☐ Victime rescapée

☐ Ami (e) d'une victime (précisez laquelle)

.....

☐ Ami (e) de membres de la famille de l'une des victimes (précisez quelle famille)

.....

☐ En relations professionnelles avec l'une des victimes (précisez laquelle)

.....

☐ Pour d'autres raisons :

.....

A quel titre le faites-vous ? ☐ A titre personnel ☐ Au nom d'une entreprise ou d'une collectivité (Précisez laquelle) :

ASSOCIATION ECHO ♦ Maison des Associations, 1A Place des Orphelins, 67000 STRASBOURG ♦ Info@association-echo.com

Antenne Alsace : ARendon@association-echo.com ♦ BKress@association-echo.com ♦ DCarpanoBeguin@association-echo.com ♦

Antenne Rhône-Alpes : PRenard@association-echo.com : 2 rue Lafayette 38000 GRENOBLE

NB : Les renseignements que vous nous fournissez à travers ce bulletin d'inscription sont recueillis dans un fichier informatisé auquel la loi du 6.1.78 vous donne un droit d'accès et de rectification. Ces renseignements ne sont utilisés qu'au sein de l'association ECHO.